



Fiche d'inscription Saison 2024-2025

NOM : _____ PRENOM : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Né(e) le : _____ Sexe : F H

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____

PHOTO
(obligatoire et récente)

e-mail Archer : _____

e-mail Parents : _____

(ou représentant légal - Obligatoire pour les mineurs)

!! ATTENTION : e-mail valide obligatoire !!

Les licences étant dématérialisées,
vous ne pourrez pas recevoir votre licence sans celui-ci.

Je soussigné(e) M., Mme _____ futur(e) licencié(e) nommé(e) ci-dessus, ou père, mère, responsable légal de l'enfant (rayer la mention inutile) déclare :

- avoir noté qu'en l'absence du certificat médical, le futur licencié se verra refuser l'accès au pas de tir.
- avoir pris connaissance des jours et des heures d'entraînements, et le devoir d'avertir les entraîneurs de toute absence.
- avoir pris connaissance que le planning annuel du club est en ligne sur le site du club et est mis à jour régulièrement.
- accepter et s'engager au respect du règlement intérieur du club des Archers de Saint-Herblain.
- accepter que tout manquement au respect de la discipline et de la sécurité puisse faire l'objet d'une procédure disciplinaire pouvant aller jusqu'au renvoi. Dans ce cas, la cotisation reste acquise à l'association.
- avoir reçu la feuille d'information de la FFTA/FFH sur l'assurance fournie avec ma licence.
- décharger le club des Archers de Saint-Herblain et ses membres de toute responsabilité avant et après les heures de cours.
- Pour être en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en vigueur le 25/05/2018, nous vous informons que par la signature de cette fiche, vous acceptez que seules les données y figurant puissent être utilisées par le club des Archers de Saint-Herblain et par la FFTA, et uniquement à des fins de suivi et de formalisation de votre adhésion.
- accepter que l'image du futur licencié nommé(e) ci-dessus puisse être utilisée pour la promotion du tir à l'arc et/ou du club.
- Médicale : avoir répondu "Non" à l'ensemble du questionnaire de santé ou posséder un certificat médical en cas de présence d'une réponse "Oui" au questionnaire.
- pour les responsables légaux de l'enfant : m'engage à participer aux réunions organisées dans le cadre de l'école de tir.
- pour les responsables légaux de l'enfant : m'engage à emmener _____ sur les compétitions programmées en concertation avec l'entraîneur.

Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

Fait à Saint-Herblain, le : _____

Montant des cotisations pour la saison : Attention : Le club des Archers de Saint-Herblain n'accepte que les personnes de 11 ans révolus à la date d'inscription

- Licence Jeunes et Adultes (Compétitions autorisées) **130 €**
- Licence "Pratique en club" Senior 3 (+ 60 ans) (Loisir sans compétition ni entraînement encadré) **110 €**
- Licence "Découverte" Jeunes et Adultes (Délivrable à partir du 1^{er} mars pour une première adhésion FFTA) **60 €**
- Droit de paillon (Sur décision du Comité directeur) **70 €**
- Maillot du club avec prénom (Obligatoire pour les nouveaux inscrits) **20 €**

Pour les nouveaux licenciés :

Les chèques ne seront encaissés qu'après le deuxième cours, afin de laisser un temps de réflexion.
Un kit débutant comprenant

Taille S/L/XL..

Prénom

Autres renseignements concernant le futur licencié (adulte ou enfant) :

Présente-t-il des problèmes médicaux notables (allergies, asthme, etc...) ? Oui Non

Si oui, précision sommaire du problème : _____

(Ces renseignements restent confidentiels et ne sont demandés que pour être plus réactifs lors de problèmes pouvant se produire pendant les cours)

Personne à prévenir en cas d'accident

Nom & Prénom : _____ Téléphone(s) : _____ Lien de parenté avec l'archer : _____

Décharge pour les mineurs

Je soussigné M., Mme _____ responsable légal de l'enfant _____ déclare :

avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association ainsi que des jours et heures d'entraînement de l'enfant.

décharge le club des Archers de Saint-Herblain et ses membres de toutes responsabilités avant et après les heures des cours.

L'accompagnant de l'enfant doit s'assurer de la présence de l'encadrant avant l'entraînement.

L'enfant est-il autorisé à rentrer seul à son domicile ? Oui Non

Si non : les parents ou accompagnants doivent impérativement venir chercher les enfants dans la salle d'entraînement.

Tout changement devra être signalé à l'entraîneur par courrier ou e-mail.

Fait à Saint-Herblain, le / /

Signature précédée de la mention manuscrite :
"lu et approuvé"

Attestation CE Oui Non

Arme : Classique
 Poulies
 Bare-Bow

N° de licence : _____

Nouveau licencié
Renouvellement licence
Changement de club
 Long-Bow
 Chasse
 Poulies nu

Date du certificat ou questionnaire _____

Paiement en 1 fois 2 fois 3 fois
Paiement par Chèque Espèces

Nom de l'émetteur du chèque si différent de l'archer : _____